

Toulouse, le 3 mars 2023

Pôle Politique du travail

Affaire suivie par : Nathalie CAMPOURCY  
Tél. : 05-67-73-63-73  
Mèl. : dreets-oc.polet@dreets.gouv.fr

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

à

**ED5  
131 impasse des Palmiers PIST Oasis  
30100 ALES  
A l'attention de M. Eric DISSANE**

**Objet : Notification de l'arrêté du Préfet de région Occitanie fixant la liste des organismes agréés pour dispenser auprès des représentants du personnel des comités sociaux et économiques (CSE) la formation en matière de santé, sécurité et conditions de travail, en application des articles L.2315-17, L.2315-18, R.2315-8 à R.2315-16 du code du travail**

Monsieur,

Par courrier reçu en nos services en date du 26 septembre 2022, complété par mail du 5 janvier 2023, vous avez déposé une demande d'agrément de l'organisme **ED5** afin de figurer sur la liste arrêtée par le Préfet de région Occitanie, des organismes agréés pour dispenser auprès des représentants du personnel des comités sociaux et économiques (CSE) la formation en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Vous trouverez, ci-joint, l'arrêté préfectoral procédant à l'agrément de votre organisme et fixant la liste modifiée de ces organismes.

Cette liste est consultable sur le site Internet de la DREETS Occitanie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Directeur régional de la DREETS Occitanie et par  
délégation,

Pour le Directeur régional adjoint, Responsable du pôle  
Politique du travail et par subdélégation,

La Directrice du travail, adjointe au Responsable de pôle,



Nathalie CAMPOURCY